

## LES IUT DANS L'ACTION

Dans la logique de la loi LRU - que le SNESUP condamne - et de sa mise en œuvre, le gouvernement met en péril les IUT, comme les IUFM, en refusant de leur attribuer en propre des emplois et des moyens, s'appuyant sur la loi LRU que le SNESUP combat depuis 2007. L'abandon du fléchage des moyens et des emplois dans le cadre du budget global et du passage aux compétences élargies remet en cause le programme et le caractère national du diplôme, laisse les conseils d'université et leurs présidents libres de diminuer les moyens des IUT pour les affecter à d'autres formations ou activités de l'université, concourant ainsi à la concurrence entre établissements et au développement d'universités à plusieurs vitesses. Les personnels et les étudiants des IUT s'y opposent et se sont battus pour maintenir la qualité de la formation dispensée, ce qui suppose que les moyens nécessaires leur soient affectés. L'ADIUT avait appelé à l'action, mais en décembre 2008 avait accepté la proposition gouvernementale : engagement que le budget 2009 soit reconduit à l'identique de 2008, signature au niveau local d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) entre l'IUT et l'Université, « charte ». La coordination nationale des personnels à laquelle le SNESUP participait avait jugé cet accord insuffisant et exigé un texte réglementaire garantissant l'attribution des crédits et des emplois en propre aux IUT.

En même temps, le gouvernement rendait publics les moyens accordés aux universités par le système SYMPA et s'engageait dans un processus de suppressions de postes de titulaires (250 environ au budget 2009) et de redéploiements d'emplois. Le système SYMPA ne calcule pas les besoins des établissements tant en matière de moyens budgétaires que d'emplois, mais se contente de répartir les moyens votés par le Parlement. Il introduit une part d'emplois (toutes catégories confondues) à la performance pour l'enseignement (un peu moins de 10% des emplois enseignement au niveau national), utilisant la "valeur ajoutée" réussite en licence calculée par la DEPP, dont on ne sait pas comment elle peut s'appliquer aux IUT. Le nombre de présents aux examens est le critère essentiel, calculé par application d'un taux forfaitaire, formation continue incluse, ... sans prendre en compte les diverses modalités d'évaluation, en particulier le Contrôle Continu.

La part d'emplois répartis pour la recherche à la performance représente plus de 20 % au niveau national et les critères de performance sont uniquement des critères de nombre de publiants (selon l'AERES) affectés à l'Université. De plus, les crédits sont répartis selon une clef qui affecte 50% en licence (IUT compris) et 50% en Master au niveau national, alors que les effectifs en licence représentent plus de 60 % des effectifs totaux, répartis sur 3 années de formation contre 2 en Master. Et les coefficients affectés aux différentes formations (coefficients de 2.8 pour les départements secondaires et de 1.5 pour les départements tertiaires) sont très simplistes et sous-estimés.

Le gouvernement utilise un tour de passe-passe (crédits du plan licence, primes d'encadrement doctoral, allocations de recherche, « excédent d'initialisation ») pour que la dotation totale que reçoivent les universités ne soit pas inférieure à celle de 2008.

En transposant le modèle SYMPA aux IUT, les dotations financières des IUT baisseraient de 35% et l'IUT pourrait se voir contraint de rendre 15 % de ses emplois. Ce modèle, qui minore les besoins en dotations de fonctionnement et en personnels, ne peut être accepté, que ce soit pour les universités ou les IUT.

Depuis fin janvier, l'ensemble de la communauté universitaire est dans l'action sur des revendications qui recourent celles des IUT :

- Retrait du projet de statut des enseignants chercheurs introduisant la modulation de service, retrait du projet de contrat doctoral unique
- Retrait du projet de réforme de la formation des enseignants et des concours
- Abandon des suppressions d'emplois pour 2009 dans l'enseignement supérieur et la recherche, plan pluriannuel de création d'emploi, refus du modèle actuel de répartition des moyens (SYMPA)
- Refus du démantèlement des organismes et de la délabellisation des UMR.

La communauté des IUT participe aux actions de grève et de manifestations, avec de longues actions dans certains IUT (Villetaneuse, Toulouse, ...). Elle ne se satisfait pas de l'annonce de l'absence de suppressions d'emplois dans l'Enseignement Supérieur pour 2010 et 2011, ni de la nouvelle rédaction du projet de statut des enseignants chercheurs qui maintient la modulation des services. Pour les personnels des IUT, comme pour ceux des autres secteurs, le compte n'y est pas ! Pour faire entendre leurs revendications spécifiques, à l'appel des IUT de l'OUEST réunis à Rennes, ils ont lancé le mot d'ordre « **Le 10 mars, les IUT s'arrêtent !** ». Des réunions ont eu lieu le 10 dans de nombreux sites. Aujourd'hui, 11 mars, les personnels des IUT appellent à se joindre aux manifestations « De la Maternelle à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ». Jeudi 12 mars à 15 h, à l'initiative des collègues des IUT de Paris Sud 11, aura lieu – lors de la rencontre Ministère – ADIUT - un rassemblement devant le ministère, auquel le SNESUP appelle à participer.

Le SNESUP appelle les collègues des IUT à faire converger leurs revendications avec celles de l'ensemble de la communauté universitaire, notamment lors de la journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations du 19 mars.

**Dernière minute : Le Président déjeune... la recherche et l'enseignement supérieur trinquent ! Claude Guéant, conseiller du président parle d'or. Evoquant le décret statutaire dans une interview à Libération, il dit : « au final, le texte sera peu différent de celui qui a été mis sur la table ». Mais les personnels sont par milliers aujourd'hui dans la rue.**